



Commission des dynamiques territoriales

2142 - Autres associations à vocation touristique

Associations à vocation touristique - Proposition d'attribution de subventions pour 2016.

Rapport n° CP/2016/191

Service gestionnaire :

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente du Conseil Départemental de décider de l'attribution de subventions à divers organismes à vocation touristique au titre de leur programme d'actions pour 2016.

Le tourisme associatif en Alsace représente près de 13% de l'offre d'hébergement global, soit 15 000 lits et 11% des nuitées marchandes, soit 1,08 millions de nuitées générant près de 60,5 M€ de dépenses indirectes.

1. AJA – UES, Coopérative de Tourisme

L'AJA (Agence de tourisme Associatif) a été créée en 1989 (sous la forme d'association) de la volonté d'associations gestionnaires et/ou propriétaires de centres d'hébergement alsaciens à caractère socio-éducatif, sans but lucratif, de se regrouper. Depuis, cette structure a évolué en société coopérative.

L'AJA est devenue la première agence de tourisme associatif en animant un réseau de 20 centres en Alsace avec 2383 lits. Près de 122 000 personnes ont été accueillies en 2014, soit 270 060 nuitées, générant un chiffre d'affaires de plus de 11 M€.

Le montant de la dépense moyenne par nuitée s'élève à 56 € (source : Etude UNAT).

Une convention d'objectifs sur 3 ans de 2013 à 2015, conclue entre l'AJA, le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace a été adoptée en juin 2012. Cette convention s'inscrit pleinement dans la Stratégie de Développement Touristique Alsace 2012/16. La mise en place, depuis 2013, d'une plateforme multiservices au profit des acteurs du tourisme associatif et solidaire permet de mettre en œuvre les missions suivantes :

- Le développement de la promotion,
- La commercialisation et la communication : création d'un site Internet, brochures, flyers... ;
- L'ingénierie touristique : conception et développement de projets et de produits : séjours cyclo- touristiques, séjours itinérants, séjours linguistiques, séminaires... ;
- Le renforcement de la démarche qualité ;
- La création d'un dispositif de gestion et d'appui au développement de ressources humaines (formation, postes mutualisés...)
- La création d'un « pôle solidarités » ;
- L'ingénierie des équipements : suivi, coordination et recherches de financement pour les rénovations et les investissements.

Le budget 2015 a été équilibré à hauteur de 600 000 €, contre 558 000 € l'exercice précédent.

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2016 devrait s'équilibrer à hauteur de 590 000 €.

Une participation financière du Département est proposée à hauteur de 18.300 € pour soutenir les actions de l'AJA.

2. Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin

Créé en 1870, le Club Vosgien a eu pour vocation première d'ouvrir le Massif Vosgien au tourisme pédestre en aménageant un réseau de sentiers et en apportant d'autres infrastructures, telles les tours d'observation. L'objectif fondateur reste l'aménagement et l'entretien des sentiers ainsi que le jalonnement des circuits pédestres.

D'autres activités se sont jointes à cette activité principale : une des plus importantes est l'organisation et l'encadrement des sorties : plus d'une centaine de randonnées figurent au programme annuel. Celles-ci vont de la simple promenade à la randonnée sportive.

Pour assurer la fonction première de l'association, plusieurs sorties « Travaux » figurent au programme : la création et l'entretien des sentiers, le balisage, la pose de panneaux indicateurs, la pose de poteaux directionnels, la création et l'entretien des abris pour randonneurs, des tables d'orientation...

Par ailleurs, dans le cadre de la refonte du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), une convention de partenariat relative à l'échange et l'utilisation de données concernant les sentiers pédestres du Club Vosgien a été conclue en août 2010. La propriété intellectuelle dont bénéficie le Club Vosgien sur ses sentiers y est expressément reconnue. La convention traite des droits concédés au Département en termes de numérisation, d'usage et de reproduction des tracés et des signes des sentiers pédestres. Les données numérisées permettront au Département de poursuivre la mise à jour du PDIPR. Dans le cadre de ce travail, le Club Vosgien s'engage à vérifier les informations sur le terrain et à les transmettre au Département afin que ce dernier puisse actualiser et compléter les informations numérisées.

En outre, le Club Vosgien porte assistance aux collectivités, notamment aux Communes sollicitées par le Département dans le cadre de la refonte du PDIPR. Les relevés concernent les sentiers de grande randonnée (GR 5 Donon-Ballon d'Alsace, GR 53 Wissembourg-La Petite-Pierre, GR 534 Nancy-Strasbourg) représentant près de 700 kms d'itinéraires jalonnés, 72 communes traversées, 63 propriétaires privés et 17 personnes morales dont l'ONF.

Le Département soutient traditionnellement l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin, qui regroupe 40 sections locales, soit 13 400 membres bénévoles, pour l'entretien et le balisage des sentiers de randonnées pédestres du Bas-Rhin, représentant près de 6 400 km de sentiers ainsi que pour son accompagnement dans le cadre de la refonte du PDIPR.

Une participation financière à hauteur de 27 400 € est proposée pour soutenir les actions menées par l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin.

3. Le Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin (RDTR)

Le Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin (RDTR) a pour mission générale d'assurer le développement et la promotion des hébergements chez l'habitant en gîtes ruraux et chambres d'hôtes dans le cadre des chartes qualité du réseau national « Gîtes de France et Tourisme Vert ». Le mouvement est ainsi devenu un pionnier du développement durable pour le tourisme rural.

Depuis sa création en 1974, le RDTR a su assurer le développement de son réseau, fort aujourd'hui de plus de 600 adhérents.

Il contribue à son niveau à l'économie touristique régionale. Il propose ainsi un accompagnement permanent et des services performants aux nouveaux porteurs de projets et à ses adhérents.

En 2015, les gîtes ruraux et chambres d'hôtes ont généré dans le Bas-Rhin plus de 300 000 nuitées représentant environ 9 M€ de dépenses.

Une dizaine de journées de formation pour les adhérents ont été organisées et un site internet mobile a été mis en place.

Les actions prévues en 2016 se situent dans le prolongement de celles menées en 2015, principalement :

- la réalisation d'un catalogue des services pour les adhérents ;
- le développement des moyens de communication (smartphone, réseaux sociaux, blog...) ;
- l'évolution des supports de communication (partenariat ADT67, Relais 68) ;
- le programme d'animation dans les territoires ;
- le développement des filières « oenotouristique » et de « écotourisme ».

Le budget 2016 du RDTR s'établit à 326 650 €, contre près de 320 000 € en 2015.

Les produits sont stables dans la mesure où les cotisations représentent les rentrées principales à hauteur de 265 000 €, contre un montant de 215 980 € en 2015.

L'attribution d'une subvention départementale à hauteur de 30 000 € est proposée en faveur des actions portées par le RDTR.

4. Cotisations statutaires

Dans le cadre de son soutien au développement touristique, le Département du Bas-Rhin adhère à la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige.

Le montant de la cotisation annuelle due à ce titre s'élève à 770 € pour l'année 2016.

En cas d'accord, les crédits seraient imputables sur les enveloppes suivantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22720	65-6574-94	18 300,00 €	18 300,00 €	18 300,00 €
15092	65-6574-738	27 400,00 €	27 400,00 €	27 400,00 €
15090	65-6574-94	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
15095	65-6574-94	770,00 €	770,00 €	770,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer les subventions suivantes à différents organismes à vocation touristique au titre de leurs programmes d'actions pour 2016, à savoir :

- 18.300 € à l'AJA-UES, Coopérative de Tourisme (agence de tourisme associatif) ;

- 27.400 € à l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin ;

- 30.000 € au Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin ;

- autorise son président à signer, le moment venu, les conventions financières à établir conformément au règlement financier du Département avec l'AJA -UES, l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin et le Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin. Les subventions seront alors versées selon les modalités prévues par lesdites conventions ;

- décide par ailleurs, du versement de la cotisation annuelle pour 2016, d'un montant de 770 euros, à la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige.

Strasbourg, le 21/04/16

Le Président,



Frédéric BIERRY